CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres composant le Conseil	33
Nombre de membres présents à la séance	26
Nombre de membres représentés	4
Nombre de membres non représentés	3

Le mercredi 11 décembre 2024 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Laura MANACH, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Monsieur Frédéric GOMES, Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

ABSENT(s) NON REPRÉSENTÉ(s) :

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi-François PAOLINI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Jérôme TAGNON

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Olivier DOSNE

DELIBERATION N° 38

APPROBATION DU RÈGLEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF

PREAMBULE - Monsieur Brahim BAHMAD, 9ème Adjoint au Maire délégué à la démocratie locale, à la transition écologique et au jumelage

Mes chers collègues,

La Ville de Joinville-le-Pont s'engage une nouvelle fois dans une démarche ambitieuse et innovante de démocratie participative avec le lancement de la quatrième saison de son budget participatif.
Fort du succès des trois premières éditions, ce dispositif emblématique continue de mobiliser les Joinvillais autour d'un objectif commun : améliorer leur cadre de vie à travers des projets citoyens concrets.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Doté d'une enveloppe prévisionnelle de 100 000 euros, sous réserve de l'adoption du budget municipal 2025, ce budget participatif reste fidèle à son principe fondateur : laisser les habitants libres de proposer des idées sans thématiques imposées, à condition qu'il s'agisse de dépenses d'investissement. Ce cadre souple permet à chacun d'exprimer sa créativité et de répondre aux besoins réels du moment.

Depuis son lancement, ce véritable laboratoire d'idées citoyennes a permis la réalisation de 13 projets variés, allant de la permaculture au Parc du Parangon aux fontaines d'eau potable dans les parcs, en passant par des solutions écologiques comme des hôtels à hirondelles pour lutter contre les moustiques. À ce jour, 462 participations et 168 propositions ont enrichi les débats et contribué à transformer Joinville.

Avec cette nouvelle saison, la Ville réaffirme son engagement en faveur de la participation active de ses habitants. La plateforme MonJoinville.fr, cœur du dispositif, facilite le dépôt des projets, le dialogue citoyen et le suivi des idées retenues. À travers cette initiative, Joinville-le-Pont continue d'innover et de faire vivre un modèle de démocratie locale qui valorise l'écoute, la concertation et l'action collective.

La quatrième saison s'inscrit dans la continuité des précédentes, avec un calendrier clair et structuré :

- Phase de dépôt des projets : du 15 décembre 2024 au 31 janvier 2025
- Phase d'analyse de recevabilité et faisabilité : février - mars 2025
- Phase de vote citoyen : avril 2025
- Mise en œuvre des projets retenus : dès la fin de l'année 2025

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement du budget participatif qui encadre la mise en œuvre de la plateforme citoyenne MonJoinville.fr

Principaux textes réglementaires	- règlement du budget participatif

A reçu un avis favorable en Commission Transition écologique, Urbanisme et Mobilité du 03/12/2024

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Article 1er : Approuve le règlement de la quatrième saison du budget participatif, intégrant les dates suivantes :

- Phase de dépôt des projets : du 15 décembre 2024 au 31 janvier 202
- Phase d'analyse de recevabilité et faisabilité : février - mars 2025
- Phase de vote citoyen : avril 2025
- Information des participants et début de mise en œuvre des projets retenus avant la fin de l'année 2025.

Article 2 : Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Le Maire - M. Olivier DOSNE

Le secrétaire de séance - Monsieur Jérôme TAGNON

MAIRIE DE JOINVILLE-LE-PONT (VAL-DE-MARNE)

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le: 16 DEC. 2024

Télétransmise au contrôle de légalité le : 16 DEC. 2024 A Joinville-le-Pont le

241211_38

Ref. 201.503 Berger-Levrault (1012)